

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

Séance du 30 mars 2009

Nombre de membres	
Afférents au Conseil	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la	
Délibération	11
Date de convocation	23/03/2009
Date d'affichage	31/03/2009

L'an deux mil neuf, le trente mars, à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Mr DUMONT JC, Mme GUERMEUR M, Mr HENRY G, Mme SERRE F, Mme CREPEL A, Mr LEPRINCE R, Melle GAND E, Mr HOCHLEITNER P, Melle PAQUIN J, Mr KNAJDER M.

Absents excusés : Mme BAVOUX donnant procuration à Mr LEPRINCE, Mme FAVEAUX donnant procuration à Mme CREPEL, Mr WATRIN donnant procuration à Mr DUMONT.

Absent : Mr HUSSON.

TAUX D'IMPOSITION.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi les taux d'imposition, à savoir :

- taxe d'habitation	:	8.64	%
- taxe foncière (bâti)	:	17.25	%
- taxe foncière (non bâti)	:	36.90	%

Soit le maintien des taux.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Sous-Préfecture de

VERDUN
055-215501545-20090402-2009-03-D8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet de Verdun 02/04/2009
Publication : 06/04/2009